

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

Roussillon

sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Dumasel (1780-1783)

Transcription, relevé et prise en notes : Bernard APPY

Description :

3 E 59/132 :

1780-1783 : Transcription d'actes concernant les Appy des Dauphins et les Appy de La-coste.

AD 84**3 E 59/132****Dumasel****28.02.1780–30.11.1780****05.02.1781–07.09.1783****Notaire de Roussillon ¹****Transcription des actes : Bernard APPY****1780****f° v° sans indication :**

Quittance pour Guillaume Silvestre contre Jean Appy

L'an 1780, et le 17 septembre, après midy.

Par-devant nous notaire royal de ce lieu de Roussillon, soussigné avec témoins, fut présent en personne Jean Appy, ménager, de ce dit lieu.

Lequel, de son gré, déclare recevoir tout présentement de Guillaume Silvestre, aussi ménager, de ce dit lieu, icy présent, acceptant et stipullant, 12 livres en argent comptant, voyant nous notaire et témoins, pour reste et entier payement de la somme de 60 livres. Le reste a été payé par le susdit.

A été, ainsi que les parties l'assurent, du prix [f° r° suivant] d'une terre que ledit Silvestre luy avoit vendu ² par acte de M^e Guillabert, notaire royal, de la ville d'Apt, le 19 février dernier ³, contrôlé.

Et comme content et satisfait, ledit Appy a quitté et quitte ledit Silvestre et promet ne l'en rechercher à jamais, à peine de dépens.

Ainsi l'a promis, sous due rennonciation et serment, requérant acte à nous notaire, fait et publié en ce dit lieu, dans notre étude. En présence de S^r Jean Baptiste Tamisier, cordonier, et de François Hypolitte Masse, aussi cordonier, de ce dit lieu, témoins requis. Et signés, avec nous notaire ; et les parties illitrées, de ce par nous enquises, suivant l'ordonnance.

Tamisier

Masse

Dumasel, no^{re}

¹ . L'article se compose de 2 cahiers.

² . S'agit-il d'une erreur ? Pour *acheté*.

³ . 19 février 1780.

1783**f° v° sans indication :**

Obligation pour Joseph Bourgue contre Laurens Appy

L'an 1783, et le 6 may, avant midy.

Par-devant nous notaire royal de ce lieu de Roussillon soussigné, avec témoins, fut présent en personne Laurens Appy, ménager, du lieu de La Coste.

Lequel, de son gré, reconnoît et déclare devoir à Joseph Bourgue, ménager, du lieu de Gordes, icy préent, stipullant et acceptant, la somme de 99 livres 19 sols, pour amiable prêt que ledit Bourgue luy a fait en argent comptant, voyant nous notaire et témoins. Dont quitte.

Laquelle somme de 99 livres 19 sols, ledit Appy promet la payer audit Bourgue d'aujourd'huy en un an, à peine de dépens.

À l'effet du présent, a soumis et obligé tous ses biens présents et futurs à toutes cours requises, et à chacunne d'elles. Ainsi l'a promis sous due renonciation et serment, requérant acte à nous notaire.

Fait et publié en ce dit lieu, dans notre étude. En présence ^de Sr Jean Bertrand, tailleur d'habits, et de [f° r° suivant] Hyppolite Masse, cabaretier, de ce dit lieu, témoins requis. Et signés, avec nous notaire ; et les parties illitrées, de ce par nous enquis, suivant l'ordonnance.

Ipolite Masse

Bertrand

Dumasel, no^{re}